

A l'attention des élu.e.s et habitant.e.s de Rodelle.

Quelques remarques sur le projet AKUO porté par Monsieur Dallo.

« Si notre projet ne recueille pas la majorité, tant pis, nous passerons à autre chose » (Monsieur Dallo, Centre presse 11 mars 2021)

Monsieur Dallo est éleveur, porteur du projet avec Messieurs Favié et Caussanel. Monsieur Dallo est aussi élu dans l'une des communes sur lequel ce projet sera implanté : Rodelle- qui doit être amenée à se prononcer sur l'acceptabilité d'une telle implantation. Monsieur Dallo est entré dans la liste du Maire en 2020 alors qu'il étudiait ces projets avec AKUO. Ainsi comment ne pas s'interroger sur le rôle que Monsieur Dallo peut jouer pour favoriser auprès des élu.e.s l'acceptabilité de 70 hectares de panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles ?

Nous nous étonnons aussi du rôle joué par Monsieur Dallo auprès des élu.e.s des autres communes. Lors d'une réunion il s'est ainsi présenté auprès des élu.e.s de Salles la Source ouvertement comme porteur de projet et aussi comme élu. Il accompagnait officiellement le chargé de projet d'AKUO et démontrait aux autres élu.e.s tout l'intérêt qu'ils auraient à accepter ce que nous désignons comme une modification majeure du paysage par du photovoltaïque industriel. Mais leur a-t-il présenté combien il gagnerait mensuellement ?

Car nous nous posons la question de savoir si Monsieur Dallo a explicité les sommes annuelles qui lui seraient versées par AKUO ? Nos sources indiquent une fourchette entre 2000 et 5000 par hectares et par an (à multiplier par environ 20 hectares). Ce qui est loin d'être négligeable et bien supérieur au salaire médian français (1700 euros) ! Monsieur Dallo nomme pudiquement ceci de « *diversification des revenus* » et précise « *notre but n'est pas de devenir des rentiers* » (Centre presse 11 mars 2021). Monsieur Dallo confirme ainsi qu'il recevra suffisamment... pour devenir rentier.

Sebastien Persec, Porte parole de la Confédération Paysanne explique sur radio Totem le 2 mars 2021 : « *En 50 ans la France a perdu un quart de ses terres agricoles (...) il n'y a plus un hectare à perdre (...) avec 20 hectares (que j'ai) si j'en loue la moitié (à 5000 euros l'hectare) cela me fait 50 000 euros par an. Qui va vouloir encore cultiver après cela ? La première raison d'être de la terre, c'est de nourrir les gens, pas de produire de l'énergie* ».

C'est aussi sur ce point que les élu.e.s de Rodelle vont être amenés à se prononcer : pour ou contre permettre à de nouveaux agriculteurs d'accéder à du foncier à des tarifs décents et ainsi promouvoir une diversification ou non du modèle agricole. Car avec des panneaux, le prix des terres explose par 10 confirme Xavier Bodard, gérant d'Éco Solutions Énergie dans le journal Reporterre.

Monsieur Dallo dit qu'il conservera la même activité agricole. Ce qui n'a pas l'air d'avoir convaincu les instances départementales présentes lors de la MISAP. Écoutons-les sur ce point (nous surlignons) : « **Conclusion : les éléments apportés par le porteur de projet ne démontrent pas suffisamment l'intérêt agricole du projet présenté. L'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol n'est pas opportune sur ce site très riche en biodiversité mais très fragile et qui subit déjà de nombreuses pressions anthropiques (...)** Au regard des différents avis émis plus haut et des multiples remarques sur différentes thématiques, l'opportunité de la poursuite du projet se pose ». (Extrait du rapport de la Mission Inter-Services Aménagement et Paysage (MISAP) de l'Aveyron – octobre 2020). Rappelons que la Chambre d'Agriculture est contre ces projets. Aussi Monsieur Dallo est en élevage biologique mais nous notons que l'APABA (Association de Promotion de l'Agriculture Biologique en Aveyron) s'est prononcée contre ces projets, tout comme 20 autres associations et syndicats : fait inédit en Aveyron !.

Sur ce point agricole, signalons encore à Monsieur Dallo cette étude de l'INRA datant de 2011* quant à la perte de productivité du fourrage avec des panneaux ressemblant à ceux projetés.

Les résultats sont les suivants : **à pleine densité les panneaux impactent le rendement de 19% (-29 % sur la biomasse), à demi densité de 8%. Les résultats seraient moins bons pour des cultures de printemps / été.** (*Étude : « *Combiner panneaux solaire photovoltaïque et cultures pour optimiser les surfaces disponibles: vers des systèmes agrivoltaïques. INRA Montpellier, 2011* »)

Et des questions agricoles qui persistent : un intervalle de 10m entre rang laisse difficilement le passage au matériel (accident avec les panneaux ? poussières, zone humides au bord des panneaux, manque de luminosité pour le séchage des fourrages...). La question de l'entretien sous les panneaux sans (sur)pâturage permanent se pose aussi.

Nous interrogeons aussi la pertinence de l'affirmation de Monsieur Dallo pour qui il n'y aura pas de gênes occasionnées pour les riverains car des haies seraient plantées. Avec des panneaux de 4 à 5 mètres de hauteur, le temps que les arbustes poussent d'autant... sur la cause qui plus est, en ce contexte de sécheresse récurrente, le projet n'aurait-il pas atteint sa fin de vie dans une trentaine d'années ? Rappelons aussi que l'antique chemin qui va de Sébazac à Lagnac est clôturé dans la propriété de Monsieur Dallo depuis des décennies. Nous souhaitons une rapide réouverture et la possibilité de s'y promener sans subir la vision de 70 hectares. La Causse-Comtal est un territoire avec un paysage typique qui mérite d'être sauvegardé.

Monsieur Dallo ajoute « *si notre projet ne recueille pas la majorité, tant pis, nous passerons à autre chose* ». Et bien Monsieur, voilà une sage perspective !

Le patrimoine du Causse-Comtal et la Charte Paysagère Dourdou Causse et Rougier : « arbitrer et choisir de préserver l'environnement ».

Rappelons que *La Charte Paysagère Dourdou Causse et Rougier engage tous les élu.e.s* et leur intime d' « **être prêt à arbitrer et à pouvoir choisir de préserver l'environnement** » (p.82). Elle indique la nécessité de préserver la pérennité et la qualité du paysage du Causse Comtal, surtout le long de la D27 qui est une antique route. En voici des extraits (nous en tenons un résumé à disposition des élu.e.s et de toute personne le souhaitant) : « *La RD 27 de Curlande, Bezannes à Marcillac Vallon, qui suit un antique parcours entre dolmens, tumuli, monuments médiévaux et paysage caractéristique de Causse*

Objectifs. Conserver la qualité paysagère le long de ces itinéraires en menant une réflexion et une action concertée intercommunale : covisibilité proche ou lointaine, entrées de ville (p.63) (note du collectif : les projets AKUO et Voltaia seront visibles le long de la D27)

(...) *L'objectif est de conserver l'aspect panoramique de ces points de vue et de ces voies qui sont des fenêtres ouvertes sur le paysage identitaire du territoire.*(p.65) (...) *Préserver et valoriser le patrimoine archéologique. Le territoire (...) recèle un très grand nombre de dolmens, tumuli et sites préhistoriques. Les communes de Rodelle et Salles-la-Source sont les deux communes de France qui ont le plus de mégalithes sur leur territoire. Ce patrimoine est menacé par l'abandon et par la mécanisation de l'agriculture. Il a diminué de moitié sur la commune de Salles-la-Source en moins d'un siècle.*

Objectifs. Il s'agit de préserver tout le patrimoine archéologique du territoire. La commune de Salles la Source a rappelé par un courrier à tous les propriétaires les termes de la loi, à savoir qu'il est interdit de démolir ou de transformer un site mégalithique.

Il est possible d'aller plus loin, tel que le fait l'ASPAA, à savoir une sensibilisation de terrain de chaque propriétaire allant jusqu'à une convention ou un rachat par la commune du site autour du mégalithe, de façon à le protéger définitivement et à le faire pénétrer dans le domaine public pour le valoriser.(p.68)

En ce sens nous nous réjouissons de la position de Monsieur le Maire de Rodelle qui explique avoir « *sacralisé les terres communales* » (Centre presse 11 mars 2021). Nous souhaiterions tout de même des précisions sur ce que cela signifie concrètement. Car rappelons que Monsieur Lalle exprimait l'inverse quelques mois plus tôt : « *malgré un discours de protection du Causse de Lanhac, Monsieur le Maire de Rodelle ne serait pas opposé à une installation de panneaux sur une partie du Causse, bien communal, qui permettrait ainsi des retombées économiques* » (extrait du rapport de la MISAP cité plus haut). Ce sage changement est à l'aune de l'importance de la préservation du patrimoine du Causse. Précisons que Monsieur Lalle s'était opposé il y a quelques années à des projets éoliennes sur ces mêmes terres : pourquoi accepter ce photovoltaïque industriel ?

Nous nous interrogeons aussi sur le périmètre de protection des eaux de la source de Muret-le-château : ce projet n'aurait-il aucun impact sur les eaux souterraines et leur qualité ? Comment les panneaux vont-ils être nettoyés, avec quels produits ?

Les habitants du Causse Comtal moins attachés à leur territoire que les habitants de l'Aubrac ?

Cette affirmation de Monsieur Balique, chargé de projet chez AKUO, nous amène au contraire à réaffirmer notre attachement au Causse

Aussi, lors de la rencontre de Monsieur Balique avec le collectif du Vallon d'information sur les objets connectés et champs électromagnétiques artificiels, au moment de l'évocation d'André Valadier et de la protection institutionnelle qu'il mit en place pour l'Aubrac, Monsieur Balique expliqua que **les habitants du Causse Comtal étaient moins attachés à leur territoire que les habitants de l'Aubrac ne pouvaient l'être au leur**, et c'est l'une des raisons pour laquelle ce projet arrive sur le Causse et non sur l'Aubrac.

Ajoutons que Monsieur Balique a fait une étude sur la carrière de Puech Hiver à Salles-la-Source (23 hectares de libre en 2023). Cette étude s'est avérée ne pas être assez rentable selon le modèle économique interne à AKUO. En effet ce dernier préfère des immenses projets, contrairement à certains de ses concurrents. C'est donc une logique financière qui prime sur des intérêts écologiques.

Monsieur Balique évoqua aussi la problématique de la Pie Grièche à tête rousse qui est très protégée : il existerait 1 à 5 couples pour 100 hectares, en des zones qui à l'automne n'étaient pas encore identifiées.

A quoi s'ajoute la problématique de l'œdicnème criard, plusieurs fois évoquée par notre collectif.

En ce sens nous ne pouvons que vous conseiller de faire intervenir en conseil municipal Monsieur Liozon, Directeur de la Ligue de Protection des Oiseaux en Aveyron. Il s'est récemment exprimé de façon très compétente auprès de France 3 et de Radio Totem quant aux raisons et aux vives inquiétudes qui amènent la LPO à se positionner contre ce projet. Il précise que sur ces terres existe « *le fameux touroulis dont on constate depuis plus de 10 ans une régression importante* » (radio Totem 2 mars 2021).

Autre élément d'importance : les cazelles et dolmens.

Le collectif du Vallon précité nous rapporte des précisions de leur rencontre à l'automne avec Monsieur Balique : le projet passe à quelques dizaines de mètres (voir moins) de magnifiques cazelles rebâties surmontant des dolmens non classés mais protégées. A cette remarque due à la stupéfaction de la constatation d'une telle proximité, la réponse de Monsieur Balique fut de dire que les champs industriels de panneaux de 4 à 5 mètres de hauteur mettraient en valeur cet héritage patrimonial ! Et il ne s'agissait pas d'humour.

Enfin, Monsieur Balique a confirmé qu'il ne disposait pas d'études sur les effets de l'ensoleillement et de l'ombre provoqués par les panneaux et leur incidence sur la flore sur ce type de terrains caussenards, car c'est leur premier projet en ces conditions pédologiques et environnementales.

Des alternatives existent

Outre la carrière de Puech Hiver évoquée, des alternatives porteuses de dynamiques territoriales existent en Aveyron quant au photovoltaïque. Rappelons l'initiative portée par Severine Peyretout, référente énergie et mobilités au Parc Naturel des Grands Causses- qui a fait le choix de ne pas toucher aux terres agricoles et naturelles en priorisant les toitures de 70 bâtiments de 18 communes du sud-Aveyron, et qui explique à France 3 le 30 janvier 2021 : "*Notre objectif c'est aussi l'exemplarité des collectivités (...) par rapport à la transition énergétique*".

Nous demandons aux élu.e.s de voter une motion contre ce projet tel que Savignac et la Communauté des Communes du Grand-Villefranchois ont pu le faire récemment.

Nous demandons que la modification simplifiée du PLU sollicitée par certains industriels ne soit pas votée. Précisions : les industriels souhaitent une "déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU" afin de faire mentionner la possibilité dans le PLU de panneaux photovoltaïques.

Nous demandons aux Communautés des Communes et aux élu.e.s de Rodelle y siégeant, de ne pas mentionner dans les PLUI en cours de définition la possibilité d'implanter des panneaux photovoltaïques sur des zones agricoles et naturelles.

Veillez, Mesdames et Messieurs les élu.e.s, agréer nos sentiments distingués.

Le collectif de réflexion citoyenne sur le photovoltaïque du Causse Comtal.

touroulisducaussecomtal@protonmail.com /// Pti Bio, 5 allées des rosiers 12330 Marcillac. Site internet : CCAVES.ORG